

**LISTE NON EXHAUSTIVE DE QUELQUES SUBSTANCES**  
**ACTIVES BIOCIDES ET LEUR RISQUES CHIMIQUES**

**UTILISABLES EN TP1 TP2 TP3 ET TP4**

SUBSTANCE ACTIVE BIOCIDÉ		CLASSEMENT CHIMIQUE Selon Règlement CLP n° 1272/2008/CE		TYPE de PRODUIT → Catégories d'application des produits biocides			
N°CAS	Nom chimique	Symboles de danger	Mentions de danger	TP 1	TP 2	TP 3	TP4
7722-84-1	Peroxyde d'hydrogène		H271 H302 H314 H332	X	X	X	X
79-21-0	Acide peracétique		H226 H242 H302 H312 H314 H332 H400	X	X	X	X
64-18-6	Acide formique		H314		X	X	X
79-08-3	Acide bromoacétique		H301 H311 H314 H317 H331 H400				X
2372-82-9	N,N-bis (3-aminopropyl) dodécylamine		H301 H314 H373 H400 H410		X	X	X
7173-51-5	DDAC Chlorure de Didecylidiméthylammonium		H302 H314	X	X	X	X
68424-85-1	ADBAC Chlorure de benzalkonium		H301 H311 H314 H318 H400	X	X	X	X
7681-52-9	Hypochlorite de sodium (Javel)		H314 H400	X	X	X	X
111-30-8	Glutaraldéhyde		H301 H314 H317 H331 H334 H400	X	X	X	X
50-00-0	Formaldéhyde		H301 H311 H314 H317 H331 H341 H350		X	X	
51580-86-0	Sodium dichloroisocyanurate dihydrate		H302 H319 H335 H400 H410		X	X	
79-33-4	Acide Lactique		H315 H318	X	X	X	X

## **TYPE DE PRODUIT**

TP1 = Produits destinés à l'hygiène humaine

TP2 = Produits pour désinfecter l'air, les surfaces, les matériaux, équipements et mobilier non en contact avec des denrées alimentaires

TP3 = Hygiène vétérinaire

TP4 = Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

TP 5 = Produits utilisés pour désinfecter l'eau potable destinée aux hommes et aux animaux

## **MENTIONS DE DANGER**

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H242 : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur

H271 : Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H311 : Toxique par contact cutané

H312 : Nocif par contact cutané

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H318 : Provoque des lésions oculaires graves

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H331 : Toxique par inhalation

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H350 : Peut provoquer le cancer

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme